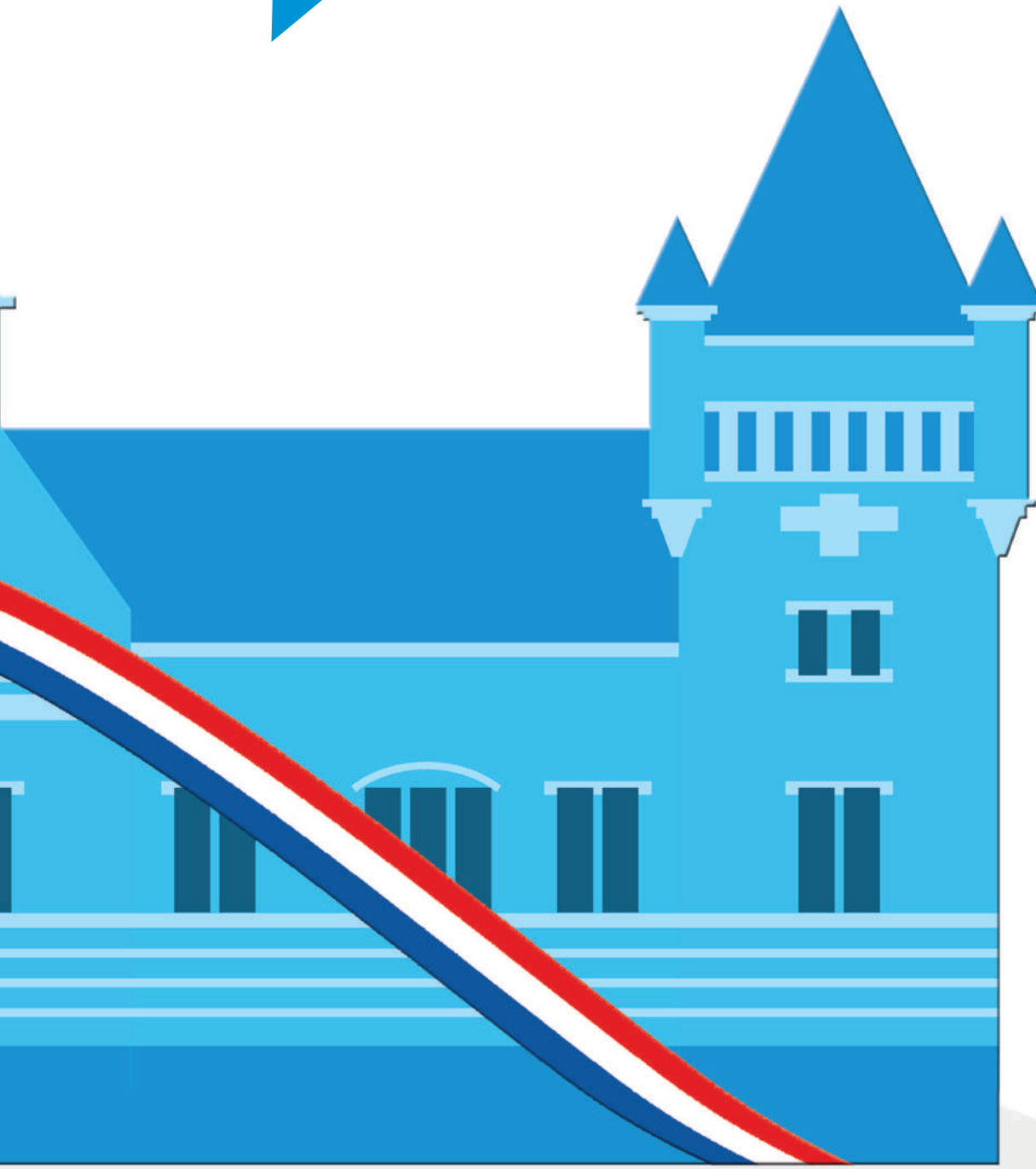




deleine

Ce qui se passe et ce qu'on aime à La Madeleine



ACTUS CITÉ

PAGE 8

Déconfinement, mode d'emploi



VIVRE ET TRAVAILLER

Soutenons nos commerces ! PAGE 14



SOLIDARITÉS

Mobilisés face à la crise

PAGE 16

ACTUS CITÉ

Votre nouveau Conseil Municipal

PAGE 04



PAGE
04

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Notre dossier du mois

PAGE
14

VIVRE ET TRAVAILLER

Les actions de soutien aux commerces

PAGE
16

SOLIDARITÉS

Les actions solidaires, "Mad et Nous"...

PAGE
17

ON A AIMÉ

La mobilisation des Madeleinois

22

INFOS PRATIQUES

Collecte des déchets

CULTURE ET SORTIES

PAGE
20

Fêtons la Musique
autrement





PAGE
12

CADRE DE VILLE

Actus Travaux, dispositifs vélos...

ON A AIMÉ

La Ville mobilisée



PAGE
17

TOUTES GÉNÉRATIONS

Le retour à l'école



PAGE
21



LE MOT DU MAIRE

P

lus de deux mois après l'élection municipale du 15 mars immédiatement suivie par le déclenchement du confinement, le nouveau Conseil Municipal a pu être installé.

Réélu Maire de notre commune, je mesure l'ampleur de la tâche qui attend notre collectivité.

Cette ampleur tient à deux défis.

Le premier est celui de la crise sanitaire, mais aussi économique et sociale liée à l'épidémie de Covid-19.

Car cette crise a et aura un impact durable sur notre vie collective, et donc sur notre collectivité, son fonctionnement et son action.

Le second défi est celui de la mise en œuvre du projet municipal choisi clairement et largement par les Madeleinoises et les Madeleinois.

Ce projet poursuit une double ambition : celle de préserver l'identité et la qualité de vie madeleinoises, et de promouvoir une ville durable et bienveillante. Il repose sur 14 engagements réalistes, réalisables et concrets.

Connue et soutenue, notre feuille de route pour les 6 prochaines années sera tenue.

Merci pour votre confiance.



Sébastien Lepretre, Maire de La Madeleine lors de l'installation du Conseil Municipal le samedi 23 mai, remettant l'écharpe de 1^{er} Adjoint au Maire à Justin Longuenesse (cf en p.4).

MAGdeleine - Juin 2020

14 000 exemplaires (N°ISSN 1283-5846)

Directeur de la Publication : Sébastien LEPRETRE, Maire de La Madeleine

Conception, réalisation : Marjorie FLORIN - Véronique GARCIN -

Caroline MONTESINOS - Ambre SAULNIER (Service Communication).

«MAGdeleine» est édité par la Mairie de La Madeleine.

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement

par l'imprimerie Delezenne - Tél : 03 21 20 05 20.

Régie publicitaire : C'UTILE - Tél : 03 20 68 92 98

Distribution : ADREXO - Tél : 03 20 62 99 99





LE NOUVEAU conseil municipal

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES :

- «La Madeleine que nous aimons»

3192 voix soit 64,72 %
soit 29 sièges

- «Agir pour l'avenir»

1740 voix soit 35,28 %
soit 6 sièges

Les élections municipales du dimanche 15 mars dernier ont donné la liste «La Madeleine que nous aimons», majoritaire dès le premier tour avec 64,72% des voix.

Suite à l'autorisation donnée par le gouvernement pour organiser les conseils municipaux d'installation, Sébastien Leprêtre, Maire, a été renouvelé dans ses fonctions le 23 mai dernier, lors de la séance organisée dans des conditions sanitaires exceptionnelles à l'Hôtel de Ville.

“Je m’engage à me montrer digne de la confiance qui m’est témoignée, en faisant preuve de l’esprit de responsabilité, du sens de la décision, du souci de l’efficacité et de la capacité d’initiative que réclame la fonction de Maire”, a exprimé Sébastien Leprêtre, renouvelé dans ses fonctions, lors de la première réunion du conseil municipal qui s’est tenue le 23 mai, sans la présence physique du public mais retransmise en direct sur le site internet de la Ville.

L’édile qui entame son troisième mandat a choisi pour l’aider dans sa mission, neuf adjoints, qui se sont déjà mis au travail pour respecter les engagements pris auprès des Madeleinois.

Monsieur le Maire s’est adressé à l’ensemble du conseil municipal en ces termes : «Je mesure l’ampleur de la tâche qu’il nous faut assumer collectivement. Cette am-

pleur tient à deux défis. Le premier est celui de la crise sanitaire, mais aussi économique et sociale dans laquelle l’épidémie de Covid - 19 nous a plongés... Le deuxième défi à relever est naturellement celui de la mise en œuvre du projet municipal choisi majoritairement, clairement et largement par les Madeleinoises et les Madeleinois”.

Monsieur le Maire a aussi rappelé dans son allocution que le projet porté par la majorité est le “fruit d’une consultation citoyenne ouverte à la population, et qu’il poursuit une double ambition, celle de préserver l’identité et la qualité de vie à La Madeleine et de s’essayer à la construction d’une ville durable et accueillante (...). 14 engagements, réalistes, tenables et concrétisés par 97 pistes d’actions, constitueront la feuille de route qui sera suivie durant les 6 prochaines années” a conclu le premier magistrat.





Trois questions, trois réponses à :

Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine

Comment abordez-vous ce troisième mandat ?

D'abord, en remerciant chaleureusement les Madeleinoises et les Madeleinois pour la confiance qu'ils m'ont à nouveau témoignée.

Ensuite, en ayant parfaitement conscience de la difficulté à mettre en œuvre le nouveau projet municipal, dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique.

Enfin, avec l'envie d'aller de l'avant, après la période de confinement qui a évidemment pesé sur le démarrage du mandat.

Comment caractériseriez-vous le projet municipal pour lequel les Madeleinois ont très majoritairement voté ?

Ce projet est d'abord et avant tout le projet des Madeleinoises et Madeleinois.

Avant même son adoption démocratique, il a été construit dans le cadre d'une large consultation citoyenne.

Cette dernière a permis de faire émerger une double ambition : celle de préserver l'identité et la qualité de vie madeleinoises mais aussi de construire un modèle de ville durable et bienveillante. 14 engagements réalistes, tenables et concrétisés par 97 pistes d'actions constituent dorénavant la feuille de

route du Conseil Municipal pour les 6 prochaines années.

Quel est votre leitmotiv au quotidien dans votre fonction de Maire ?

L'esprit de responsabilité, le sens de l'intérêt général et la capacité d'initiative sont naturellement au cœur de la fonction de Maire.

Mais c'est aussi un engagement qu'on ne peut assumer pleinement sans un réel attachement affectif à la commune, à ses acteurs (associatifs, économiques, ...) et à ses habitants.

Bien plus qu'un slogan, « La Madeleine que nous aimons » est une déclaration qui réclame des preuves quotidiennes.

"On rappelle souvent que l'anagramme du mot "Maire" est le verbe "Aimer". Le poète français Pierre Reverdy nous rappelle quant à lui qu' "il n'y a pas d'amour sans preuves d'amour". C'est désormais à notre Conseil Municipal, délibération après délibération, décision après décision, action après action, d'apporter ces preuves d'amour à notre commune et à tous nos concitoyens."

Neuf adjoints élus par le conseil municipal :

Justin LONGUENESSE
1^{er} Adjoint
Transition écologique, Urbanisme, Mobilité



Bruno FLAJOLET
3^{ème} Adjoint
Sécurité, Citoyenneté, Devoir de mémoire



Olivier ROBIN
7^{ème} Adjoint
Ressources Humaines, Commerces et entreprise locales, Ville intelligente



Violette MASSIET ZIELINSKI
2^{ème} Adjointe
Ecoles, Culture, Participation



Céline LE ROY
4^{ème} Adjointe
Finances, Sports



Céline BRICHET
8^{ème} Adjointe
Famille, Enfance, Jeunesse



Pour joindre les adjoints,
Vous pouvez les contacter en laissant un message à l'accueil de la mairie
03 20 12 79 79
ou en envoyant un mail à :
votremessage@ville-lamadeleine.fr

Eryck ZIZA
5^{ème} Adjoint
Solidarité, Logement



Stéphanie POULLIE
6^{ème} Adjointe
Aînés, Associations, Animation



Arnaud POUTRAIN
9^{ème} Adjoint
Moyens généraux, Travaux, Qualité de l'espace public



Le Conseil Municipal de La Madeleine compte 35 membres. Suite aux élections, la répartition des sièges est la suivante : 29 sièges pour la liste «La Madeleine que nous aimons», 6 sièges pour la liste «Agir pour l'avenir».

“La Madeleine que nous aimons”



Cécile DUPEND



Grégoire de la
FOUCHARDIERE



Martial SINGER



Isabelle
FAUCONNIER



François
BRONSART



Virginie COLIN



Doriane BOUX



Olivier SAMSON



Michèle
DELANNOY



Bruno PIETRINI



Marie-Rose
MASQUELIN



Rémi DZIALAK



Isabelle SENSE



Evelyne BIZOT



Michel LECLERCQ



Florence ROGE



Sérénius AGRAPART



Heidi TASSIS



Quentin LAURENT

Suivez l'actualité des conseils municipaux

Sur www.ville-lamadeleine.fr, suivez l'actualité des conseils municipaux : les dates des prochains conseils, le dernier compte-rendu (mis en ligne après validation par le Conseil Municipal à la séance suivante).

Rendez-vous dans la rubrique « Vie municipale - séances du Conseil Municipal ».

“Agir pour l'avenir”



Hélène ROUSSEL



Roberto RINALDI



Mathilde LIEVIN



Pascal MOSBAH



Julie FEROLDI



Michel
ANDREASSIAN

JANINE DHOLLANDE,

une grande Dame s'en est allée

Conseillère municipale pendant quarante ans, adjointe au maire déléguée aux solidarités et vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale au mandat dernier, Janine Dhollande est décédée à l'âge de 81 ans.

Toute sa vie a été guidée par l'engagement et l'altruisme qu'elle a démontrés tout au long de sa carrière professionnelle en tant que directrice du foyer logement "Les Jonquilles" et en tant qu'élue lors de l'exercice de ses différentes responsabilités.

Élue pour la première fois en 1977 auprès de Claude Dhinnin, elle devient adjointe au maire déléguée aux affaires sociales en 2001, puis prendra la charge des thématiques "solidarités et logement" avec Sébastien Leprêtre jusqu'en 2014.

"Dans ses fonctions professionnelles, son engagement public et sa vie quotidienne, elle aura toujours incarné cette grande qualité humaine qu'est l'empathie", a exprimé Sébastien

Leprêtre, Maire de La Madeleine, à l'annonce du décès de Janine Dhollande.

En février 2018, elle siègera de nouveau au conseil municipal à la suite du décès de Christian Janssens. Investie dans le milieu associatif, elle est membre fondatrice du Centre de Culture et d'Animation.

Son humanité, sa gentillesse, son sourire, sa disponibilité, manqueront à tous les Madeleinois qui ont croisé son chemin.

Sébastien Leprêtre lui a rendu hommage en ces termes : « Œuvrer en faveur de la solidarité permet d'apprendre beaucoup » disait Janine Dhollande. C'est à nous tous qu'elle aura en fait beaucoup appris en donnant, tout au long de sa vie, une véritable leçon d'altruisme. Cette leçon, il revient à chacun de continuer à l'appliquer mais aussi de la transmettre. »

Janine Dhollande était une grande Dame qui restera dans tous les cœurs des Madeleinois.



Les Madeleinois témoignent :

«Au revoir à une grande Dame au grand cœur »

«Proche des autres, à l'écoute, disponible, souriante, gentille »

«Une grande dame emprunte d'une humanité bienveillante, discrète et efficace pour apporter réconfort et aide aux plus démunis»

«Une grand dame aux qualités humaines multiples.»



Votre MAIRIE ouverte à partir du 15 juin

A partir du 15 juin, la mairie réouvre normalement aux horaires habituels, à savoir, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 12h.

Des mesures de sécurité ont été mises en place pour l'accueil des usagers dans les conditions sanitaires liées au covid.

Pensez à réaliser vos démarches en ligne sur le site internet de la Ville.

www.ville-lamadeleine.fr

Les échos du Conseil Municipal du 24 avril

Versement d'une subvention exceptionnelle au fonds de solidarité du CHU de Lille

10 000 € seront versés par la Ville pour alimenter le fonds de solidarité du CHU.

Adopté à l'unanimité

Aide alimentaire aux familles madeleinoises socialement fragiles : subvention exceptionnelle au CCAS

Cette aide vise à accompagner les familles madeleinoises dont les enfants bénéficient des tarifs de restauration scolaire les plus bas et qui n'ont pas pu profiter de repas en cantine durant le confinement.

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'UCAP en vue de soutenir le commerce de proximité fragilisé par le confinement

Subvention exceptionnelle de 50 000 Euros à l'UCAP pour aider les commerces de proximité madeleinois, adhérents ou non de l'union commerciale, et particulièrement impactés par la crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité

Exonération partielle de la TLPE au titre de l'année 2020 pendant la durée de fermeture imposée aux entreprises

Exonération partielle de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année 2020 pour les entreprises tenues de rester fermées du fait de la crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité

Dispositif exceptionnel d'accueil des enfants de personnels prioritaires : application de tarifs dérogatoires des prestations municipales

Application des tarifs correspondant la 1ère tranche de quotient familial de la grille tarifaire des prestations municipales pour les personnels de santé et de sécurité mobilisés pendant la crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité

DÉCONFINEMENT - PHASE 2

MODE D'EMPLOI

Quelles sont les conditions pour se déplacer ?

L'attestation n'est plus obligatoire et les déplacements sont autorisés à plus de 100 km depuis le 2 juin.

Puis-je faire du sport en dehors de chez moi ?

Les sports individuels sont autorisés, mais les sports collectifs et de contact restent interdits jusqu'à nouvel ordre. Les city stades sont donc inaccessibles.

Quelles sont les modalités d'ouverture des parcs et jardins ?

Les parcs et jardins sont réouverts depuis le 30 mai. Veillez à garder les distances avec les personnes extérieures à votre foyer. Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.

Les aires de jeux restent aussi fermées et les boîtes à livres inaccessibles.

Puis-je me rendre aux Jardins Familiaux ?

L'accès aux Jardins Familiaux est autorisé à condition de respecter strictement les gestes barrières liés au Covid -19 et l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes.

Les caniparcs sont-ils ouverts ?

Oui, ils le sont dans les mêmes conditions que les parcs et jardins.

Quelles sont les conditions d'ouverture de l'ancien cimetière et du nouveau cimetière ?

Les cimetières sont rouverts, depuis le 30 mai, du lundi au dimanche de 9h à 18h, dans le respect des règles de distanciation physique.

Quel est le fonctionnement du marché bi-hebdomadaire ?

Le marché a lieu les lundi et vendredi de 8h à 13h en présence des com-

merces alimentaires et non alimentaires. Les règles de distanciation physique restent de rigueur et **le port du masque ou d'une visière est obligatoire**. L'utilisation d'un cycle (vélo ou autres) dans le marché est interdite même tenu en main.

La piscine est-elle réouverte ?

La Ville reste dans l'attente de la communication du protocole sanitaire gouvernemental pour programmer la réouverture de la piscine.

Comment s'organise la collecte des déchets ?

Le service de collecte des déchets non recyclables est maintenu deux fois par semaine. La collecte des déchets recyclables a lieu **tous les 15 jours** (voir en p 22 les dates de collecte) jusqu'à nouvel ordre.

Des conteneurs à déchets recyclables sont accessibles sur le parking des services techniques pendant les horaires d'ouverture des services.

La médiathèque rouvre-t-elle ?

La médiathèque continue de mettre en place le service "click and collect", qui vous permet de pré-réserver vos documents et de venir les chercher sur place.

Je n'ai pas pu retirer mon masque. Puis-je encore bénéficier de la dotation de masques ?

Oui, après avoir renseigné le formulaire en ligne sur www.ville-lamadeleine.fr. Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et sur le marché madeleinois.

Les commerces et les restaurants sont-ils réouverts ?

La plupart des commerces et les restaurants sont réouverts en respectant les mesures sanitaires de précaution.

Retrouvez toutes les questions que vous vous posez sur le déconfinement-phase 2 sur le site internet www.ville-lamadeleine.fr

Dans les coulisses de la crise, LA VILLE MOBILISÉE



Réunion avec les commerçants du marché pour étudier les conditions de son ouverture pendant la phase de déconfinement.

Pendant le confinement, les services municipaux ont continué à fonctionner sur la base d'un plan de continuité d'activité. Certains agents étaient en télétravail tandis que d'autres étaient mobilisés sur le terrain pour assurer les missions essentielles de service public.

Gestion de crise

Dès le 17 mars, une cellule de veille regroupant le maire et l'équipe de direction s'est réunie quotidiennement pour prendre les décisions et les mesures en rapport avec l'actualité de la crise sanitaire.

Garder le lien

Pendant le confinement, les services municipaux se sont mobilisés pour diffuser le plus largement possible les informations relatives à la situation exceptionnelle auprès des Madeleinois.

Informations relatives à la vie quotidienne, la solidarité, au cadre de vie, aux services publics, mais aussi celles concernant le soutien à nos commerces... La Ville de La Madeleine s'est efforcée de maintenir un lien permanent avec la population.

Actualisation du site internet au quotidien, publications sur les réseaux sociaux, sur les panneaux digitaux... les médias numériques ont été mis à contribution, sans oublier trois éditions spéciales papier qui ont aussi été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres pour diffuser le plus largement les informations aux Madeleinois.

Les agents étaient mobilisés pour informer et orienter les habitants. Ainsi, ce sont plus de cent appels téléphoniques qui ont été reçus quotidiennement.

Initiatives de soutien

La Ville a multiplié les initiatives pour être aux côtés des Madeleinois. A titre d'exemple, des paravirus fabriqués et installés par les menuisiers

de la Ville ont été installés gratuitement chez les commerçants, pharmaciens madeleinois et accueils des cabinets médicaux restés ouverts pendant le confinement (voir en page 19).

La Ville a également soutenu le personnel soignant en le dotant de masques et en l'aidant dans l'exercice de ses missions, notamment par la mise à disposition un local de stockage.

Pendant la période de confinement, La Ville a assuré un système d'accueil d'enfants réservé aux Madeleinois chargés d'assurer un service public en matière de santé et de sécurité.

MASQUÉS et PROTÉGÉS !

Retour en détail sur les distributions successives de masques



d'ailleurs publié des tutoriels sur son site afin que les couturières aient toutes les informations pour réaliser ces masques.

Priorité aux Madeleinois les plus vulnérables

La distribution de masques s'est ensuite concentrée sur les personnes de 70 ans et plus puisqu'elles étaient et qu'elles restent les plus vulnérables face au Covid 19.

Ce sont ainsi 2000 foyers qui ont bénéficié d'un masque en tissu distribué à domicile par les agents municipaux.

Dans ce cadre, un partenariat avec "Mad et Nous" a aussi été mis en place pour mobiliser les couturières bénévoles (voir article en page 16).

Les personnes atteintes de pathologies et considérées à risque

par le Haut Comité de Santé Publique se sont elles aussi vu remettre un masque en tissu à leur domicile.

Des masques pour tous les habitants

Le 8 mai, les habitants ont été invités à se faire connaître sur le site internet pour pouvoir retirer leur dotation de masques entre le 18 et le 29 mai, dans les 16 lieux de retrait répartis dans la ville.

Solidarité avec les publics précaires

Le CCAS en partenariat avec les associations REVES, ROTARY et La Conférence St Vincent de Paul organise une distribution de masques aux Madeleinois bénéficiaires des minimas sociaux. Les inscriptions se poursuivent auprès du CCAS au 03 20 51 16 98.

Le masque grand public ne remplace pas les gestes barrières.

Lavage de mains et distanciation physique restent donc de rigueur.

Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et sur le marché madeleinois.

Solidarité pour le personnel soignant

Dès le début du confinement, la Ville a fait appel aux bonnes volontés pour confectionner des masques en tissu remis prioritairement au personnel soignant. Pour encourager cette production, la Ville a

Vous n'avez pas demandé votre masque ?

Il est encore temps de vous inscrire sur le site internet de la Ville pour le recevoir:
www.ville-lamadeleine.fr

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

CORONAVIRUS

Quand porter un masque ?



AU TRAVAIL :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Quand ? Lorsque les mesures de précaution collective ne permettent pas d'assurer le respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes



DANS LES COMMERCES :

PORT DU MASQUE RECOMMANDÉ

Qui ?

- Les personnels
- Les clients

Un commerçant pourra conditionner l'accès de son magasin au port du masque



DANS LES TRANSPORTS :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

• Transports en commun
• Taxi / VTC / Covoiturage (en l'absence d'une vitre de protection entre le conducteur et les passagers)

AMBITIEUX ET SOLIDAIRE

Le budget municipal 2020 a été présenté et adopté le 24 avril dernier au cours d'un Conseil Municipal qui s'est déroulé dans des conditions particulières, en visioconférence, en pleine crise de la Covid-19. Dans ce contexte inédit, le Conseil Municipal a aussi voté un certain nombre de délibérations afin de venir en aide aux Madeleinois souffrant des répercussions de la crise sanitaire : aides alimentaires aux familles socialement fragiles, subvention exceptionnelle aux commerçants etc. Le budget 2020 est par ailleurs fidèle à une gestion sérieuse et ambitieuse et porte des projets au bénéfice de tous les Madeleinois.

34 543 657€ :

C'est le montant global du budget municipal pour l'année 2020

23 302 733 €

de dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses relatives à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité : charges de personnel et de gestion courante, achat de fournitures, prestations de services, subventions...

11 240 924 €

de dépenses d'investissement

Il s'agit des dépenses qui accroissent la valeur du patrimoine de la Ville : travaux d'infrastructure, construction ou aménagement de bâtiments, achat de matériels durables...

AU BUDGET 2020 :



2 319 130 €

seront alloués à l'achèvement de la salle culturelle municipale dans l'ancienne chaufferie Huet transformée.



2 007 470 €

seront dédiés à l'entretien des bâtiments communaux, à l'aménagement de terrains et à la création de nouveaux espaces publics, entre autres :

Création d'un nouveau skate park (200 000 €)

Rénovation de la salle Gantois 2 (250 000 €)

Travaux de remise aux normes de la piscine municipale, selon les normes de l'Agence Régionale de la Santé : 350 000 €

940 000 €

seront consacrés à l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux dans le cadre du programme SOLAMAD



10 000 €

Subvention exceptionnelle au Fond de Solidarité du CHU de Lille

Face à la crise

Aides et subventions exceptionnelles :

50 000 €

Subvention de soutien à l'UCAP pour les commerces tenus de rester fermés pendant la crise

140 €/enfant

pour les familles madeleinoises socialement fragiles, dont les enfants n'ont pas pu bénéficier du repas à la cantine scolaire durant le confinement.

ASSOCIATIONS

1 145 312 €

de subventions aux associations

Pour une ville **DURABLE ET DOUCE**

Le budget municipal 2020 prévoit une large place à des actions concrètes en faveur de la ville durable et douce, soucieuse de son cadre de vie.

POURUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN MODÈLE DE « VILLE DURABLE »

Le budget 2020 permettra d'intensifier le développement des sites d'agriculture urbaine à l'image des carrés potagers installés dans l'espace Simone Veil et au Jardin Botanique.

Les primes municipales à destination des particuliers pour l'achat de composteurs, de récupérateurs d'eau de pluie, etc se poursuivront. De nouveaux lieux de compostage collectif seront proposés.

Une étude de programmation est actuellement en cours afin de concrétiser la Zone d'Activités Solidaires, lieu consacré à l'économie du "Ré Emploi".

Un budget de 940 000 € concrétisera le démarrage effectif du plan SOLAMAD de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION AUX PARTICULES FINES

La Ville continuera à encourager les déplacements doux en poursuivant les nouvelles aides à l'achat de moyens de transport « doux » du quotidien. Une étude d'apaisement et de sécurisation des déplacements aux abords des établissements scolaires sera lancée.

Les Madeleinois en possession d'un véhicule classé 4 ou 5 pourront bénéficier d'une aide financière pour l'éco entretien dudit véhicule.

La Ville fera parallèlement l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement pour les Services Techniques.

VERDIR LA VILLE ET PRÉSERVER SON CADRE DE VIE ET SON PATRIMOINE

Suite aux propositions de la commission extra municipale, la végétalisation de la Nouvelle Madeleine sera opérée.

L'aménagement de nouveaux squares et jardins publics (Vernet, St Charles) complètera l'offre déjà existante d'espaces verts et de détente et un

nouveau Plan Municipal de Propreté sera élaboré. Enfin, la Ville souhaite acquérir un hectare sur le site du SILILAM auprès de la Ville de Lille pour en faire un éco-lieu et le budget 2020 prévoit également des crédits affectés à l'entretien du patrimoine immobilier communal (réfection de toitures, chauffage de l'église Sainte Marie-Madeleine...) et l'achèvement de la mise aux normes PMR des bâtiments municipaux.



En 2020, la Ville

- Enclenchera de nouveaux projets structurants : Zone d'Activités Solidaires sur la zone d'activités du Pré-Catelan, réalisation des premiers aménagements concrétisant le projet Cœur de Ville,

déploiement du plan SOLAMAD...

- Fera vivre le 4^{ème} pilier du Carré Magique Culturel : la chaufferie Huet.

- S'impliquera dans la dynamique de la Capitale Mondiale du Design.

- Proposera de nouvelles animations festives, familiales et populaires.

A partir du 3 juillet, l'installation d'une guinguette éphémère sur les bords de Deûle complètera l'offre existante d'animations.

- Confortera l'offre d'espaces et

d'équipements sportifs

- Portera une attention soutenue à l'enfance et à la jeunesse

- renforcera son offre numérique

Tout en restant fidèle à une gestion rigoureuse et économe des deniers publics :



0%

d'augmentation des taux de fiscalité directe locale

Les taux communaux sont maintenus à leur niveau de 2013, soit : 24,93 % pour la taxe d'habitation, 24,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 13,66 % pour les propriétés non bâties.

Une dette plus de 3 fois inférieure à la moyenne nationale

des communes de même strate (290€ à La Madeleine contre 1076€ au niveau national)

CADRE DE VILLE



Le futur HAMEAU COMMERCIAL

La première pierre du futur hameau commercial en entrée de ville (côté Marca en Baroeul) a été posée le 6 mars dernier, avant la période de confinement, en présence des acteurs de ce nouveau projet.

D'une surface de 4 200 m², le futur hameau commercial est un programme mixte alliant commerces, services de proximité, restauration et loisirs.

Afin de favoriser les circuits courts, les commerçants présents seront principalement des indépendants locaux.

En proposant des services de proximité, le nouveau hameau commercial prend place sur les anciens terrains de tennis de La Madeleine.

"Avec ce nouveau projet, nous apportons une pierre essentielle au reveil du quartier Saint Charles qui s'inscrit dans un processus de temps long", s'est exprimé Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, en précisant aussi : "Ce programme va créer une centaine d'emplois".

Avec son architecture toute en courbes et sa toiture végétalisée, le hameau commercial vient qualifier cette entrée de ville et apporter des services nouveaux aux habitants du quartier Saint-Charles.

La livraison du programme est prévue courant janvier 2021.

INFOS - ACTUS

> IMMEUBLES COMMUNAUX À VENDRE

- Maison de ville au 111 rue Godefroy (surface de 77.8 m², rez-de-chaussée, étage et combles, 4 chambres - 165 600 €).

- Logement de type 3 au 2 bis rue de l'Abbé Lemire adossé à l'école Louise de Bettignies

(surface de 88.5 m², 2 chambres, 1 cave, 1 garage, 229 000 €)

Les cahiers des charges sont téléchargeables sur le site de la Ville.

Des visites réservées exclusivement aux particuliers, sont organisées, sur inscription préalable auprès du service urbanisme 03 20 12 79 82.

Les visites seront organisées dans le respect des règles sanitaires.

> AVENUE DE KAARST

Afin de permettre le stationnement d'une grue nécessaire au remplacement de pompes à chaleur sur la terrasse du bâtiment Euralliance,

le stationnement et la circulation seront interdits avenue de Kaarst, mercredi 24 juin, de 7h15 à 15h15, dans sa partie située entre la rue Konrad Adenauer et la rue André Borrewater. Des déviations seront également aménagées. Un accès riverain sera maintenu avenue de Kaarst, entre l'avenue de la République et la rue Borrewater.

> "AUTOROUTE DE LA CHALEUR"

La Métropole Européenne de Lille a confié à la société COVALYS la mise en place d'un réseau de transport de chaleur depuis le Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin vers les réseaux de chaleur urbains de Lille et Roubaix. Les canalisations doivent traverser notre commune avenue de la République.

Après une première phase de travaux intervenus d'avril à août 2019, la société COVALYS a sollicité la Ville de La Madeleine pour reprendre les travaux qui n'ont pu être terminés sur la com-

mune à l'échéance prévue initialement, à savoir fin août 2019.

Depuis le 25 mai dernier et jusqu'au 17 juillet inclus, des travaux sont en cours sur la voie latérale de l'avenue de la République vers Lille, entre la rue Paul Doumer et le carrefour Pasteur à Lille. De ce fait, ce tronçon est fermé à la circulation avec maintien de la sortie de la chaussée centrale vers le carrefour Pasteur. Une déviation en direction du carrefour Pasteur est signalée par l'avenue de Kaarst, la rue de la Communauté et la rue du Ballon.

La piste cyclable le long de la voie latérale est également fermée entre la rue Paul Doumer et le carrefour Pasteur, jusqu'au 17 juillet. Celle passant sous le carrefour Pasteur reste accessible. Des déviations sont signalées pour se connecter à la piste cyclable longeant le boulevard périphérique.

A la demande de la Municipalité, les travaux prévus au niveau de la place du Romarin et du carrefour Saint Maur auront lieu quant à eux pendant la période estivale, pour être les moins impactants possibles pour les activités économiques et commerciales.

RÉOUVERTURE DES PARCS ET JARDINS

Les parcs et jardins de la commune sont réouverts depuis le 30 mai. Avec le déconfinement, le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique prennent encore plus d'importance. Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.

Pour freiner la propagation du virus, vous protéger et protéger les autres, merci de respecter ces règles. Les aires de jeux et city stades restent quant à eux inaccessibles jusqu'à nouvel ordre.



La pratique du vélo ENCOURAGÉE !

La pratique du vélo au quotidien constitue un mode de déplacement à la fois vertueux pour l'environnement et bon pour la santé. Se déplacer sans bruit de moteur, tout en respectant la distanciation physique... les raisons d'utiliser le vélo au quotidien sont multiples et durables. Les aménagements et aides mis en place pour vous encourager à l'adopter le sont aussi !

Dans les rues madeleinoises : **PLUS DE PLACE POUR LA PETITE REINE !**

PRIORITÉ

Pendant la période de confinement, en attendant l'intervention de la Métropole Européenne de Lille, les agents techniques de La Madeleine ont procédé à des travaux de marquage au sol dans les rues à sens unique.

Ce marquage indique la priorité donnée à la circulation des vélos. Tout dépassement de cycliste y est interdit. Les véhicules motorisés sont ainsi priés de suivre le cycliste.



TOURNE-À-DROITE

À la demande de la Ville, les services de la Métropole Européenne de Lille ont procédé, en début d'année, à la mise en place de panneaux de signalisation "cédez-le-passage cyclistes au feu rouge".

Celui-ci permet aux conducteurs de deux-roues non motorisés de s'orienter vers la droite ou d'aller tout droit lorsqu'un feu est rouge, mais uniquement après avoir cédé le passage aux autres véhicules.



SAS

Les sas vélo sont des espaces réservés aux cyclistes entre la ligne d'arrêt des véhicules et un passage piéton à un carrefour à feux tricolores. Ils permettent aux cyclistes de patienter en toute sécurité au feu rouge tout en les rendant plus visibles des usagers motorisés.

La première ligne de signalisation des sas vélo signifie un arrêt obligatoire des véhicules motorisés.



PROFITEZ D'UN "COUP DE POUCE" pour réparer votre vélo !

Dans le cadre du dispositif gouvernemental "coup de pouce réparation vélo", la Ville de La Madeleine, en partenariat avec Bicycle'Up (porté par Solifactory et EMI) propose un second atelier de réparation de vélo, **samedi 27 juin, de 10h à 17h, sur la Place du Marché.**

Qu'est-ce qu'un "coup de pouce réparation vélo" ?

C'est une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état de votre vélo au sein d'un réseau des réparateurs référencés. Le prix moyen d'une réparation varie selon l'ampleur des opérations à réaliser (changement de chaînes, freins, pneus, dérailleur...). Ce montant peut permettre de couvrir tout ou une partie importante des frais (diagnostic gratuit).

Pour en bénéficier, enregistrer-vous préalablement sur le site internet : www.coupdepoucevelo.fr



Premier atelier "révision" organisé en mai dernier en partenariat avec Ebikes Gallery (voir p.18)

MOBILITÉ DOUCE

La Ville vous aide !

Pour favoriser l'utilisation des mobilités douces et encourager les Madeleinois à les adopter la Ville de La Madeleine aide ses habitants à s'équiper !

ÉQUIPEMENTS :

Plusieurs subventions sont proposées pour l'achat d'un vélo classique (dont vélo pliant) ou avec assistance électrique (VAE), d'un vélo bi et triporteur, d'une draisienne électrique, d'un dispositif permettant de transformer un vélo classique en VAE, d'une trottinette classique ou électrique, d'une gyroroue ou d'un skateboard électrique.

Les achats d'accessoires pour vélos sont également subventionnés : antivol en U, kit d'éclairage, casque, porte-bébé, remorque enfant, vêtements de pluie ou encore sacoche, panier ou charriot de course.

STATIONNEMENT :

Afin de compléter l'offre de stationnement sur le domaine public (garages à vélos, arceaux,...), la Ville de La Madeleine subventionne l'installation de garage ou local pour vélo dans les collectifs privés.

Retrouvez toutes les informations et les formulaires en ligne sur le site internet de la Ville (rubrique "Mes démarches" - "Développement durable").

Renseignements :
developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

Crise sanitaire et économique, **LA VILLE SOUTIENT SES COMMERÇANTS ET ARTISANS**

50 000 €

de subvention exceptionnelle pour accompagner la reprise économique

150 kits de reprise d'activités

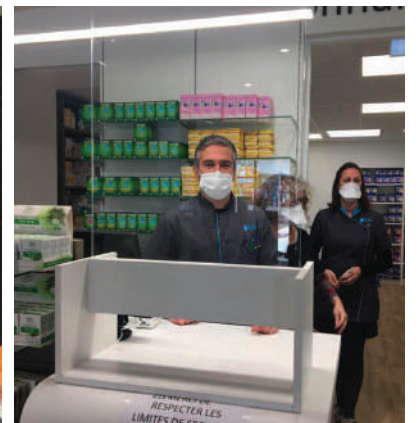
remis aux commerçants et restaurants

1 tchat pour échanger avec les

commerçants et chefs d'entreprises

25 paravirus installés chez les

commerçants, pharmacies et accueils physiques de cabinets médicaux restés ouverts pendant le confinement.



En raison de la crise sanitaire et du confinement, 150 commerçants ont été contraints de suspendre leur activité. Dans ce contexte, la Ville de La Madeleine a mis en place un plan de soutien concret au profit des commerçants et artisans dont l'activité a pu redémarrer ces dernières semaines.

> **Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal du 24 avril 2020 d'une subvention exceptionnelle à l'UCAP d'un montant de 50 000 €** visant à accompagner la reprise économique des commerces fermés en raison de l'épidémie de Covid-19.

Cette subvention sera utilisée pour :

- la création d'une aide forfaitaire à la reprise, pour aider les commerçants et artisans bénéficiant d'un point de vente physique et qui ont été contraints de fermer leur boutique.
- l'achat de matériel de protection (gel hydro-alcoolique et masques)
- le lancement d'une campagne de promotion du commerce local madeleinois pour accompagner la reprise.

> **150 kits de reprise d'activité**, distribués dès le 9 mai aux commerçants concernés et aux restaurateurs. Un geste municipal pour :

- accompagner symboliquement et concrètement les commerçants qui ont dû fermer pendant le confinement,
- soutenir leur redémarrage dans le respect des règles

sanitaires qui s'imposent désormais à tous. Matériel de signalétique (rouleau de marquage au sol, affiches pour rappeler les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale) et matériel de protection (film plastique étirable, gants, visière professionnelle) composent ce kit.

> **Exonération de la taxe sur les enseignes** pendant la période du confinement, votée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 24 avril 2020.

> **Promotion sur le site de la Ville** pendant le confinement des commerces ouverts et de ceux proposant des livraisons et de la vente à emporter. Promotion aussi des restaurants qui ont rouvert leurs portes le 2 juin.

> **Bons d'achat solidaires, mis en place par la Ville et l'UCAP**

Afin de soutenir les commerçants de La Madeleine qui ont dû cesser leur activité pendant le confinement, l'UCAP et la Ville ont fait appel à la solidarité de leurs clients en proposant un système de bons d'achat post-confinement. Les Madeleinois pou-

vaient pré-payer des achats ou des services dans les commerces, dont ils peuvent maintenant profiter.

> **Fabrication par la Ville de paravirus en plexiglas installés gratuitement** dans les commerces avec comptoir d'accueil fixe, pharmacies, et accueils physiques des cabinets médicaux restés ouverts pendant le confinement.

> **Organisation d'un tchat spécial pour les commerçants et chefs d'entreprises** pour répondre à toutes les questions liées à la reprise, les aides, les mesures de précaution...

Vous souhaitez des informations sur les aides dont vous pourriez bénéficier en tant que commerçant, connectez-vous sur les sites de :

> La Métropole Européenne de Lille :

<https://www.lillemetropole.fr>

> la région Hauts de France :

reprise.hautsdefrance.fr

> le service commerces de la Ville se tient à votre disposition au 03 20 12 79 79 et par mail :

service-commerce@ville-lamadeleine.fr

CONSOMMONS LOCAL

Soutenons tous nos commerçants



Avec l'annonce des mesures de confinement, 150 commerçants ont dû fermer leurs portes et se sont retrouvés dans une situation précaire. Consommons local et soutenons tous nos commerçants !

A La Madeleine, nous pouvons tout faire !

- nous faire : coiffer, masser, tailler la barbe, épiler, manicurer...
- acheter notre baguette, un vélo électrique, le poisson sur le marché, des produits de créateur, la pâtisserie du dimanche midi, un steak, de la déco pour la maison, des produits en vrac...
- aussi nous habiller de la tête aux pieds (et même en dessous !), trouver une robe de mariée sur mesure et réserver le traiteur, faire des retouches, faire toiletter un chien et acheter des croquettes pour le chat, faire retapisser un vieux fauteuil, faire du sport, réserver vos futures vacances, commander des chaussures sur mesure, faire du yoga, développer nos pellicules photo ou nous faire tirer le portrait, nettoyer notre voiture ou la faire réparer...
- Nous pouvons aussi manger sur le pouce ou aux chandelles, des spécialités du nord ou bretonnes, italiennes, chinoises, prendre un verre entre potes ou un thé entre copines...

Retrouvez tous vos commerces sur la carte interactive du site de la Ville www.ville-lamadeleine.fr - Pensez à la carte avantages

Les restos à nouveau ouverts

Obligés de fermer pendant plus de deux mois, les restaurants madeleinois ont réouvert pour la plupart leurs portes le 2 juin.

Serveurs masqués, signalétique pour respecter la distanciation physique, agencement reconfiguré... les restaurateurs se sont adaptés aux nouvelles contraintes pour vous recevoir en toute sécurité. Une période difficile

et sans précédent pour tous les établissements qui sont ravis d'accueillir de nouveaux leurs clients.

A noter : la plupart des restaurants qui proposait de la vente à emporter continue ce service.

Retrouvez la liste des restaurants et leurs horaires d'ouverture sur www.ville-lamadeleine.fr



Olivier Robin, adjoint au maire, délégué aux commerces, remet un kit de reprise au restaurant "Côté Campagne".



Jusqu'au 21 juin, le restaurant est ouvert du mardi au vendredi midi et les jeudis et vendredis soirs. Vente à emporter, mais uniquement sur réservation et jusque la veille de votre retrait sur <https://lamaniguette.foxorders.com>.

233 rue du Général de Gaulle - 03 20 15 27 99

La Maniguette UN BISTRONOMIQUE CRÉATIF

"La Maniguette" est un bistronomique, c'est à dire un restaurant qui allie l'ambiance détendue de la brasserie et une cuisine inspirée des restaurants gastronomiques.

A La Maniguette, vous serez séduits par une cuisine exclusivement faite maison à base de produits frais, de saison, de qualité, majoritairement bio et locaux. Son créateur, Sébastien, se fournit en partie en légumes et plantes aromatiques dans son propre potager bio !

Dans une atmosphère conviviale et chaleureuse, vous serez plongés dans une décoration ethnique utilisant des matériaux naturels.

Vous aurez le choix parmi deux entrées, deux plats et deux desserts, une carte renouvelée toutes les semaines.

Vous serez surpris par l'audace et l'originalité des plats.

La vente à emporter continue, vous pouvez vous connecter sur le site internet pour commander et payer en ligne.

restaurant-maniguette.fr

SUR LE MARCHÉ MADELEINOIS : en complément des mesures déjà prises : le port du masque ou d'une visière pour les commerçants et les clients est obligatoire et il est interdit de circuler avec un cycle, même tenu à la main dans le marché. Restons vigilants.

LA SOLIDARITÉ au cœur de la crise

Dès le début du confinement, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville ont mobilisé leurs ressources pour venir en aide aux habitants dans le besoin.

Portage de repas, suivi des personnes les plus fragiles, aides alimentaires, mise en relation des personnes volontaires et celles ayant besoin d'aides, soutien aux personnes âgées... des actions concrètes ont été mises en place pour ne laisser personne isolé et démuni face à la crise.

Distribution des bons alimentaires suite à l'état d'urgence

Suite à l'annonce du confinement le 16 mars, le CCAS a prolongé les droits des familles bénéficiant déjà des bons alimentaires pour 3 mois, sans pas-

sage en commission permanente tel que la loi l'y autorisait face à l'état d'urgence prononcé.

Pour les familles qui n'étaient pas identifiées, elles se sont fait connaître via la permanence téléphonique en partenariat avec l'épicerie solidaire REVES.

Au regard du contexte sanitaire et des conséquences que cela a engendré pour les familles les plus modestes, et notamment pour celles qui bénéficient habituellement des tarifs réduits de la restauration scolaire, le Conseil Municipal du 24 avril dernier a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'une valeur de 140 euros par enfant.

Un registre "confinement"

A l'instar du registre canicule, la Ville et

son CCAS ont proposé aux Madeleinois de s'inscrire sur un registre "confinement" afin de bénéficier d'un suivi personnalisé. Ainsi, à raison de 3 fois par semaine, un coup de fil à ces personnes permettait de garder un lien avec elles et de s'assurer que tout allait bien.

Une mise en relation heureuse et solidaire

En parallèle, les services de la Ville ont mis en relation les personnes ayant besoin d'aides avec des Madeleinois volontaires pour les aider.

Faire les courses, prendre des nouvelles par téléphone, ... le principe était de pouvoir compter sur quelqu'un pendant la période de confinement (voir ci-contre)

Chantal Gardner s'est fait connaître auprès de la mairie pour entrer dans le dispositif aidant/aidé.

Pendant le confinement, elle a aidé trois personnes âgées, résidentes de la Roseraie :

"Parce que je me sentais un peu coupable, seule à la maison à ne rien faire alors que beaucoup d'autres personnes étaient au front, je me suis engagée dans ce dispositif. C'était une petite contribution à l'effort national durant cette période difficile. Les trois dames que j'ai aidées étaient charmantes, très gentilles"



En plein cœur de la crise, la Ville a pu compter sur des Madeleinois volontaires soucieux de participer collectivement à la gestion de cette période difficile.

"Mad et nous", collectif d'habitants solidaires s'est créé presque spontanément. « C'est un groupe de bénévoles. Dès le début du confinement, nous échangeons quoti-

"MAD ET NOUS"

"La solidarité, un tremplin pour gérer demain"

diennement sur des sujets variés tels que nos activités professionnelles, nos repas, nos loisirs, le sport et la solidarité en nous disant : Qu'est-ce qu'on peut faire ? », explique Bérangère Lecaille, membre de ce collectif.

"La solidarité, c'est le tremplin pour gérer demain", pense le collectif. Celui-ci s'empare alors du sujet des masques qui occupe l'actualité.

Après un contact avec la Ville, le projet se transforme rapidement en action. Au début du confinement, la Ville a souhaité doter d'un masque en tissu les habitants de plus de 70 ans, particulièrement exposés à la Covid 19. Une démarche qui a pu être menée à bien grâce à la mobilisation des couturières madeleinoises bénévoles.

"Charlotte a réalisé un travail formidable. Elle était en charge de faire le lien entre les couturières bénévoles et la mairie. Un élan de solidarité et l'engagement de 41 couturières ont permis de coudre 1450 masques", explique Bérangère Lecaille.

"Mad et Nous" ne s'est pas arrêté là. Le groupe s'est investi dans un événement sportif, "the confin'Man", qui s'est déroulé le 26 avril.

"La puissance du collectif c'est notre nouvel ADN", clame haut et fort ce groupe de Madeleinois motivés et solidaires.

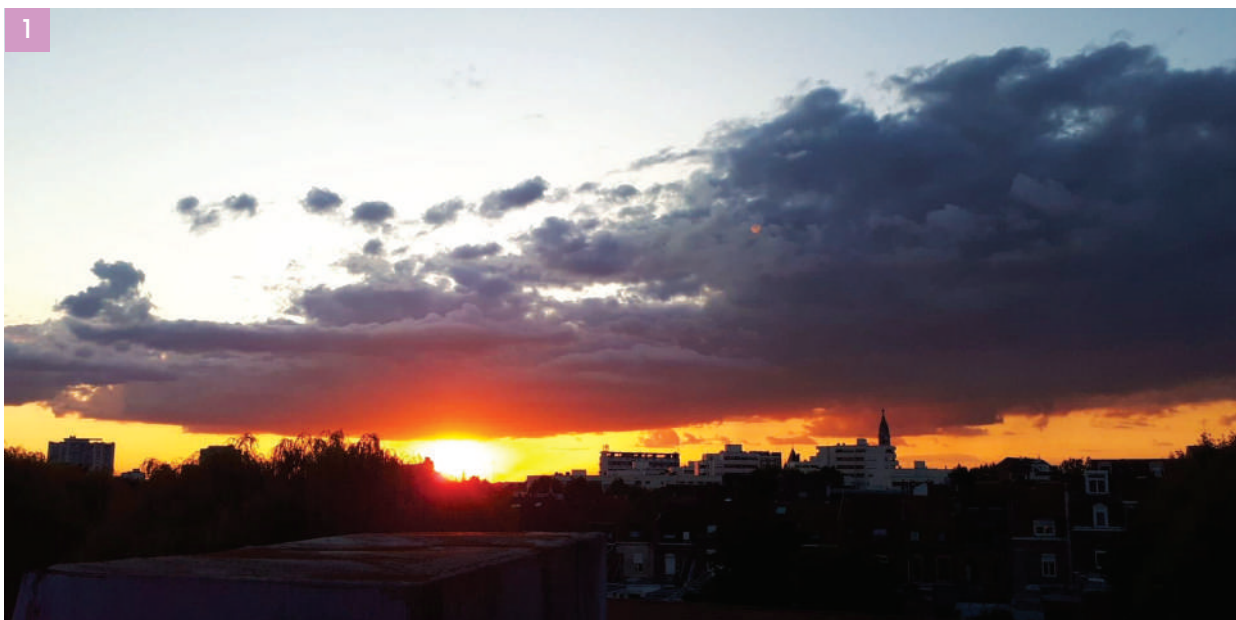
Retrouvez "Mad et Nous" sur leur page facebook

PLAN CANICULE, faites-vous connaître

S'il fait très chaud, que la température ne descend pas la nuit, ou très peu, et que cela dure plusieurs jours, c'est un épisode de canicule. Pour y faire face, le Centre Communal d'Action Sociale a développé "un plan canicule". Pendant ces épisodes de températures élevées, la Ville et le CCAS sont particulièrement vigilants et prêts à agir si besoin.

Le CCAS tient à jour un registre nominatif, qui recense toutes les personnes identifiées comme vulnérables : personnes âgées, adultes en situation de handicap, fragiles ou isolées, vivant à domicile... N'hésitez pas à contacter le CCAS pour vous inscrire ou inscrire vos proches. Vous pouvez le faire à tout moment auprès du CCAS au 03 20 51 16 98.





ON A AIMÉ

1 à 3 Depuis leur fenêtre, porte ou balcon... pendant la période de confinement les Madeleinois ont partagé leur regard sur La Madeleine en participant au jeu lancé par la Ville : "Fenêtre sur La Madeleine".

Des instants de vie madeleinoise partagés sur les réseaux sociaux pour garder le lien entre habitants et pour en créer de nouveaux...

Naej (1), Emilie (2), Sébastien (3), Thérèse, Julien, Viviane, David et de nombreux autres Madeleinois nous ont communiqué leurs prises de vues et ont fait vivre la ville autrement ! Retrouvez toutes ces photos dans la galerie dédiée sur le site internet de la Ville : www.ville-lamadeleine.fr/fenêtres-sur-la-madeleine



4 et 5 Chaque jour, à 16h, pendant toute la période de confinement les musiciens madeleinois, amateurs

et professionnels se sont invités chez vous pour vous offrir un instant de divertissement. Des mini-concerts partagés sur les réseaux sociaux, en cadeau et soutien à l'ensemble des personnes qui ont oeuvré et oeuvrent encore au quotidien pour lutter contre le coronavirus. Au total 49 prestations parmi lesquelles celle de Zélie, élève au Conservatoire de La Madeleine, et ses amis du monde entier (4) ou encore celle des professeurs de musique du Conservatoire rassemblés virtuellement ! Retrouvez l'ensemble de ces mini-concerts en tapant #musicchallengemadeleinois dans la barre de recherche Facebook.



6 La Madeleine confinée et vue du ciel ! Des images inédites enregistrées pendant la période de confinement à découvrir sur la page Facebook et le site internet de la Ville.



ON A AIMÉ



7



8



9



10



11

7 et 8

En mai dernier, au cours de la première phase de déconfinement et dans le cadre du dispositif gouvernemental "coup de pouce vélo", la Ville de La Madeleine organisait deux ateliers autour du vélo :

- Un "atelier révision" en partenariat avec Ebikes Gallery, pour bénéficier de petites réparations et/ou d'un diagnostic de votre vélo.
- Un second atelier de "remise en selle", animé par l'association "Droit au vélo", pour lever les appréhensions et craintes à l'idée d'utiliser un vélo en ville.

D'autres ateliers seront à nouveau proposés. Voir p.13.

9

Le joli dessin de Méline, ainsi que ceux des nombreux petits artistes madeleinois ont apporté du réconfort et de doux sourires sur le visage des résidents des maisons de retraite madeleinoises pendant la période du confinement.



12

10 et 11 Distribution à domicile des masques destinés prioritairement aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes atteintes de pathologies, préparation des masques pour tous les habitants inscrits, suivie de leur distribution... les agents et élus municipaux se sont largement mobilisés pour les Madeleinois pendant ces périodes de confinement et de déconfinement. Voir p.9.



13

13

En mars dernier, l'entreprise Optic 2000 située rue du Général de Gaulle s'est vue remettre le label "Qualité Commerce" par la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille. D'abord une visite suivie de quelques conseils, puis un audit "mystère" (reprenant près de 130 critères en matière d'accueil, d'aspect extérieur et intérieur, d'agencement, de gestion client, de visibilité, de développement durable...) passé avec brio a permis à François-Xavier Pavy d'être labellisé ! Une belle récompense pour le commerçant, par ailleurs Président de l'UCAP, entouré ici par Olivier Robin, Adjoint délégué aux commerces et entreprises locales, Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, Alain Flipo, Président de la Commission Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et Xavier Tilmont, Conseiller Développement Entreprise à la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille (de gauche à droite - Photo prise avant le confinement).



14



15

14 et 15 En pause pendant la période de confinement, les travaux ont repris à la Chaufferie Huet. Les sièges sont maintenant installés, presque prêts à vous accueillir, sur la tribune rétractable de la salle de spectacles. La scène devrait quant à elle faire son arrivée très prochainement.



16



17

16 et 17 L'équipe séniors A du Foot Club Madeleinois accède pour la première fois de son histoire au Championnat de Ligue ! Cette "montée" en régional est un événement pour le club de football. Bravo et bonne chance à eux ! (photos prises avant le confinement)



18

18 Des "paravirus", fabriqués par les services techniques de la Ville ont récemment été installés dans les résidences et maisons de retraite, aux Promenades, à Ma Maison et aux Dames de Saint-Maur. Ces écrans de plexiglass permettent aux résidents de recevoir leurs proches à l'occasion de visites "sans contact" et dans le respect des règles de distanciation physique.

19 et 20 En présence de Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France, a visité les différents lieux de retrait des masques distribués aux Madeleinois. Marguerite Chassaing, conseillère départementale a remis quant à elle une dotation de masques à la Ville. Ils seront distribués aux associations madeleinoises qui œuvrent auprès des personnes vulnérables.



19



20

CULTURE ET SORTIES



LA GUINGUETTE

s'installe sur les bords de Deûle

La Ville vous propose un tout nouveau rendez-vous dans le respect des règles sanitaires liées à la Covid-19.

A partir du 3 juillet, prenez place à la guinguette installée sur les bords de Deûle (à côté de la Place Jean Moulin).

Venez profiter d'une ambiance estivale et festive **du mercredi au dimanche de 10h à 22h non-stop**. L'espace bar et restauration permettra de prolonger le plaisir de flâner au bord de l'eau en famille ou entre amis. Une piste de danse extérieure vous permettra de vous détendre sur un fond musical ou aux rythmes de l'accordéon. Chaque jour, des cours de danse et de yoga vous seront proposés. Le dimanche, vous aurez la possibilité de "bruncher" (sur réservation). Des soirées, week-ends thématiques et animations musicales sont en cours de programmation. Plus de détails dans l'édition de juillet/août du magazine municipal.

FÊTEZ LA MUSIQUE

autrement !

Cette année particulière ne permet malheureusement pas l'organisation de rassemblements sur l'espace public. La Ville vous propose donc de fêter la musique autrement !

Vous êtes ainsi invités à profiter de la musique de votre fenêtre !

Des groupes et fanfares déambuleront sur l'ensemble du territoire madeleinois. Vous profiterez du swing de la fanfare "Rijsel Jungle" qui proposera une fable musicale délirante, mystifiée aux parfums flamandais. Le groupe "You Rascal band" vous emmènera à la Nouvelle Orléans grâce à ses reprises du célèbre trompettiste Louis Armstrong.

Le chanteur Thony et le groupe "Bals à Blanck" se produiront au niveau des maisons de retraite pour que les personnes âgées profitent également de la fête.

© Marc Klein - fanfare Jungle Rijsel



Déambulation musicale dans les quartiers madeleinois
Samedi 20 juin, de 14h30 à 17h45.



CLICK AND COLLECT

A la Médiathèque

La Médiathèque de La Madeleine vous propose le service "Click and Collect" qui vous permet de réserver vos documents en ligne et de venir les chercher aux horaires d'ouverture de la Médiathèque et dans le respect des mesures sanitaires. Les documents que vous ramenez sont mis "en quarantaine" pendant 10 jours avant d'assurer leur remise en circulation. Si vous ne disposez pas de connexion Internet, testez le service de réservation par téléphone : 03 59 09 59 09. Un service personnalisé apprécié par les Madeleinois !

www.mediathequelamadeleine.fr

L'actu des inscriptions aux CCA & CRC :

Au Centre de Culture et d'Animation :

Le Millénaire vous accueille pour les inscriptions les mardis de 10h à 12h et de 17h à 19h, les mercredis de 9h à 11h et de 14h à 16h et les jeudis de 11h à 14h. Vous êtes invités à préremplir votre bulletin d'adhésion disponible sur le site du cca-lamadeleine.fr. Le port du masque sera obligatoire. Pensez à vous munir de votre propre stylo.

35 rue Saint Joseph - Plus d'infos : 03 20 55 19 51

Au Conservatoire à Rayonnement Communal :

Pour les nouveaux élèves, demande de pré-inscription à l'accueil du CRC ou en ligne.

Pour les cours de formation musicale, instruments, pratiques collectives: du 15 juin au 4 juillet et du 24 août au 11 septembre 2020.

www.ville-lamadeleine.fr dans "Mes loisirs - Conservatoire"

L'accueil du conservatoire est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 20h30, le mercredi de 8h45 à 12h45 et de 13h45 à 19h45, le samedi de 9h à 13h.

Place du Marché - Plus d'infos : 03 20 31 24 23

Inscriptions scolaires

Les demandes d'inscription scolaire pour les enfants qui entrent en maternelle ou en CP peuvent être encore envoyées par mail : service-ecole@ville-lamadeleine.fr

Vous pouvez aussi contacter le service écoles au 03 20 12 79 71.

Le formulaire de demande d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la Ville:

www.ville-lamadeleine.fr



TOUTES
GÉNÉRATIONS

Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine et Violette Massiet Zielinski en visite dans les écoles avant la reprise le 12 mai.

ÉCOLES mobilisées pour un retour serein

Les élèves madeleinois ont repris le chemin de l'école le mardi 12 mai (le jeudi 14 pour l'école Louise de Bettignies).

Services périscolaires maintenus

Dans les neuf écoles publiques, l'ensemble des services périscolaires ont été maintenus.

9 référents périscolaires, 16 ATSEM et

36 animateurs accueillent les enfants le matin avant la classe, sur le temps de restauration, le soir après la classe.

Désinfection des locaux

Les opérations de nettoyage et de désinfection sont assurées quotidiennement dans les écoles par 34 agents d'entretien : 30 agents de service et d'entretien habituellement affectés

dans les 9 écoles, 2 agents habituellement affectés à la piscine et 2 agents habituellement affectés dans les salles de sport.

Grâce à l'implication des enseignants, des agents municipaux, des parents et des enfants, le retour à l'école s'est déroulé dans une ambiance sereine. L'application des gestes barrières est

bien respectée par les enfants, l'ensemble des adultes de l'école et les parents.

En amont, cette organisation a nécessité un travail de concert entre la Ville et l'Éducation Nationale pour mettre en œuvre la réouverture des écoles publiques de la commune dans les meilleures conditions possibles.

A la recherche d'un JOB ou d'un STAGE

Votre enfant recherche un stage ou une alternance ? Comment l'aider ? Le portail emploi de la Ville peut l'aider à développer son réseau et ainsi décrocher un entretien.

- 1) Proposez-lui de s'inscrire gratuitement sur le portail emploi de la Ville.
- 2) Il pourra créer son CV par compétences ou aptitudes et envoyer des centaines de candidatures spontanées en une seule fois.
- 3) Et démultiplier ses chances de prise de contact pour décrocher un stage/une alternance plus rapidement.

www.ville-lamadeleine.fr



Photo prise avant le confinement

ACTUS AÎNÉS

Inscriptions, navettes...

Ateliers pour les aînés :

Les inscriptions prévues au préalable en juin sont reportées en septembre.

Service de navette :

Le service de navette est à votre disposition pour vous rendre au marché, dans le respect des mesures de précaution sanitaires. Conditions et réservations au 03 20 12 21 62

Canicule, faites-vous connaître

Pendant les épisodes de canicule, le CCAS tient à jour un registre nominatif, qui recense toutes les personnes identifiées comme vulnérables dont les personnes âgées... (voir en page 16).

Les accueils de loisirs de cet été seront organisés dans le respect des règles sanitaires liées au Covid -19. Les parents recevront un mail indiquant la marche à suivre pour connaître les modalités d'accueil.

INFOS PRATIQUES

BIENTÔT 16 ANS ?

Le recensement s'effectue à la mairie, au service état-civil, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire (le recensement tardif, au-delà du 3^{ème} mois qui suit l'anniversaire peut

entraîner une participation à la journée défense et citoyenneté après 18 ans). Les jeunes recensés recevront une attestation qu'il est primordial de conserver précieusement.

Renseignements : service état-civil au 03 20 12 79 77



COLLECTE DES DÉCHETS

- Les déchets recyclables (bac au couvercle grenat ou sacs réglementaires roses) **sont collectés tous les 15 jours.**

Prochaine collecte des déchets recyclables : mardi 23 juin.

Pour compenser la baisse du nombre de collectes, deux bornes d'apport volontaire (recyclables et verre) ont été installées sur le parking du Pôle Raquettes - 303 rue Pompidou, et sont accessibles du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Ce dispositif est réservé aux habitants de la Ville.

- Les déchets non recyclables (bac au couvercle gris ou sacs réglementaires noirs) sont collectés les mardis et vendredis matins à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

Les bacs ou les sacs ne doivent en aucun cas demeurer sur le domaine public en dehors des jours et heures de

collecte. Une amende de 35€ sera adressée à tous contrevenants.

- Les encombrants :

Prenez rendez-vous pour organiser la collecte de vos encombrants volumineux. Pour cela, contactez le numéro vert 0 800 203 775 ou consultez le site <http://www.encombrantssurrendez-vous.com> Vous avez aussi la possibilité de déposer vos déchets à la déchèterie de La Madeleine : 301, rue Pompidou le lundi de 9h à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h.

Pour tous renseignements ou problème de collecte Métropole Européenne de Lille : 0 800 711 771 (Appel gratuit depuis un poste fixe de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h)

Retrouvez les plannings de collecte sur esterra.fr



ÉTAT-CIVIL

LES NAISSANCES :

Raphaël CASTELLANO, le 11/02 – Garance COURDENT, le 11/02 – Kaito VAN TICHELEN AOTA, le 17/02 – Octave CETANI, le 22/02 – Marceau DESBOUVRIE, le 02/03 – Ayden MAZUKA, le 05/03 – Pia DILLIES, le 18/03 – Achille BRIOLET, le 21/03 – Jeanne NICOLAS, le 21/03 – Juliette STEENKISTE, le 23/03 – Olympe FLORENVILLE, le 25/03 – Victor CHAPEY, le 29/03 – Hugo ETIENNE, le 16/04 – Emile BARON, le 20/04 – Lou STHOREZ, le 26/04.

LES MARIAGES :

Mathilde LENOIR et Camille DABOUL, le 15/02 – Camille FAUCHET et Adrien GARNIER, le 07/03.

LES DÉCÈS :

Denise DEBRUYNE, le 01/02 – Daniel MEURICE, le 01/02 – Dominique DÉPOIVRE, le 02/02 – Andrée FLEURIS, le 02/02 – Marcelle SALINGUE, le 02/02 – Fabrice BEAUJOT, le 05/02 – Jacqueline BIGOTTE, le 11/02 – Chun CABRERA, le 11/02 – Antoinette PAS-SAVANT, le 11/02 – Marie-Thérèse THARAUD, le 11/02 – Ginette DESCHEEMAECCKER, le 12/02 – Michel GALLAND, le 12/02 – Anna FAESENS, le 16/02 – Jean STÉCULORUM, le 16/02 – Céline VANHOUTTE, le 17/02 – Janine RATEL, le 19/02 – Emile ROMOND, le 19/02 – Charles VANDEPUTTE, le 26/02 – Marie-Claude BISIAUX, le 27/02 – Pierre ROGER, le 28/02 – Joselyne POUILLE, le 29/02 – Marie FLANDRIN, le 3/03 – Michel MASSON, le 9/03 – Christine VANOVERFELDT, le 10/03 – Colette PLOYAERT, le 11/03 –

André RUFFIN, le 13/03 – Henriette SALPERWYCK, le 13/03 – Jean COUTHIER, le 20/03 – Jean CRAEYE, le 21/03 – Juan TORRES SUBIRATS, le 22/03 – Raymonde CHAMP-FLOUR, le 24/03 – Denis GOSSELIN, le 25/03 – Maryse HOUVENAEGHEL, le 28/03 – Marie KNEUVELS, le 28/03 – Jean GABUS, le 30/03 – Hélène TIMMERMAN, le 01/04 – Françoise PETIT, le 03/04 – Christiane ROGEZ, le 06/04 – Monique DUPONT, le 07/04 – Madeleine BRAEM, le 09/04 – Jean-Claude DEMEYER, le 09/04 – Brigitte LEBLOND, le 11/04 – Michel SAMYN, le 11/04 – Thérèse DESMYTTER, le 12/04 – Josette DURAND, le 12/04 – Georges COKELAERE, le 13/04 – Jean-Claude DERAED, le 20/04 – Franck MULLER, le 22/04 – Marguerite BAUDUIN, le 25/04.

EXPRESSION LIBRE

Le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal n'ayant pas encore été adopté au moment de boucler cette édition, il n'y a exceptionnellement pas de page expression libre dans ce magazine.

DMP :
**LE DOSSIER MÉDICAL
QUI GARDE
EN MÉMOIRE
TOUTES VOS
INFORMATIONS
DE SANTÉ.**



LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Simple et sécurisé, le DMP est un carnet de santé numérique qui conserve toutes vos informations de santé : traitements, antécédents, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de votre choix, qui pourront ainsi mieux vous soigner.

— OUVREZ-VITE LE VÔTRE EN PHARMACIE OU SUR DMP.FR —



Fauteuil releveur ONTARIO
2 moteurs ! 790,00€

- Possibilité de paiements étalés
- Reprise de votre ancien fauteuil gratuitement
- Livraison offerte
- Facilite les transferts grâce à ses accoudoirs

PANTS RENFORCE



Pants renforcé M
Paquet de 14
Carton de 6 paquets
11,80€
le paquet



Pants renforcé L
Paquet de 14
Carton de 6 paquets
12,80€
le paquet



Pants renforcé XL
Paquet de 14
Carton de 6 paquets
14,20€
le paquet



"LA MADELEINE"
74 Rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
Tél : 03 20 55 47 04

www.medicalplus-modumed.fr

Pensez à nous contacter pour vos
communions, baptêmes,
mariages ou toutes
autres réceptions.



TRAITEUR

Buffets froids • Cocktails dînatoires • Plateaux-repas • Réceptions

86 rue du Général de Gaulle - 59110 La Madeleine
Tél/Fax : 03 20 31 24 57

traiteur-veys@orange.fr - www.veys-traiteur.fr



PARFUMERIE
LEHEMBRE
INSTITUT DE BEAUTÉ

DÉPOSITAIRE FRAGONARD
SUR VOTRE RÉGION

www.parfumerie-lehembre.fr

90, rue du Général de Gaulle • La Madeleine • 03 20 51 36 12



Baptiste Masschelein
de l'Atelier des Saveurs
Artisan Boulanger-Pâtisier

88 rue du Général de Gaulle - 59110 LA MADELEINE
03 20 55 11 78

<http://atellersaveursmadeleine.com>
Rejoignez-nous sur Facebook : L'Atelier des Saveurs

Pneumatiques • Pièces détachées • Accessoires auto
PRIX BAS toute l'année !



Services rapides en atelier
SANS RENDEZ-VOUS !

**6 magasins
en métropole lilloise**

Marcq-en-Barœul **nouveau**

94 rue de Menin

Villeneuve d'Ascq

8 rue du Frenet
zone du boulevard de l'Ouest

Tourcoing **nouvelle adresse**

204 chaussée Watt

Wattrelos

Wattignies **nouveau**

Capinghem

Lundi au samedi
de 9h00 à 12h15
et de 13h45 à 19h

9€⁰⁰ 
Montage Pneu*

9€⁰⁰ 
Réparation Crevaillon*

15€⁰⁰  
Forfait vidange*

3€⁵⁰ 
Montage Plaque*

Plus de 1500 pneus en stock

Toutes les grandes marques sont chez Carter-Cash !



RETRAIT 1H EN MAGASIN OU LIVRAISON À DOMICILE 48H :
www.carter-cash.com

* Pneus montés, équilibrés, valvés (valves caoutchouc hors valves électroniques et métalliques). Tous les prix sont unitaires et ne concernent que la main-d'œuvre. Ceux-ci s'appliquent uniquement pour les produits achetés dans nos magasins.

Le bonheur de refaire des projets (tout simplement)...



Le 28 mai 2020, Mathieu et Bérénice ont fait le bonheur d'Antoine et Valentine.

SAINT-MAUR 
IMMOBILIER

Tél. 03 20 138 138

106 avenue Saint-Maur - 59110 LA MADELEINE - www.saintmaur-immo.fr
contact@saintmaur-immo.fr

